



Communiqué de presse

ACCUSÉE D'EMPLOYER DES SANS-PAPIERS SEPUR A PORTÉ PLAINTÉ POUR DIFFAMATION ET VA PORTER PLAINTÉ POUR ESCROQUERIE

Thiverval Grignon, le 12 janvier 2022

Victime depuis plusieurs semaines d'une cabale médiatique initiée par la CGT et mettant en cause sa responsabilité d'employeur, l'entreprise Sepur porte plainte pour diffamation publique à l'encontre de plusieurs titres de presse et va porter plainte pour escroquerie à l'encontre des personnes qui auraient "prêté" voire "monnayé" leur titre de séjour à des travailleurs sans-papiers.

Sepur porte plainte pour diffamation publique contre les articles calomnieux

Leader francilien de la gestion des déchets, **l'entreprise Sepur a porté plainte pour diffamation publique contre quatre titres de presse et les auteurs des articles et reportages qui ont mis en cause sa responsabilité d'employeur** sur la base de témoignages de personnes en situation irrégulière, prétendant avoir travaillé chez Sepur.

" Notre réputation d'employeur est piétinée et jetée en pâture sur la place publique, il faut que cela cesse. D'autant plus que nous le disons depuis le début de l'affaire, nous sommes étrangers à ce "système. " affirme Youri IVANOV, Président de Sepur.

Des personnes en situation irrégulière ont usurpé des papiers d'identité en cours de validité pour se faire embaucher par les agences d'intérim avec lesquelles travaille Sepur. Ces papiers ont été soumis pour validation à la Préfecture avant leur délégation par lesdites agences, dont ils sont salariés.

Sepur va porter plainte pour escroquerie contre les "alias"

Sepur n'a jamais fait travailler de personnes sans-papiers. Sa réputation est injustement mise en cause. C'est la raison pour laquelle **l'entreprise va porter également plainte pour escroquerie à l'encontre des "alias", ces personnes qui auraient "prêté" voire "monnayé" leur titre de séjour aux sans-papiers encouragés par le syndicat CGT-collectif des migrants et par l'application de la circulaire Valls du 28 novembre 2012.**

Ces "alias" alimentent **un système de trafic de papiers d'identité** et d'emploi de personnes en situation irrégulière sur le territoire national à l'insu de nombreuses entreprises, trafic dont Sepur est directement victime, et ce à plusieurs reprises depuis octobre 2013. 600 000 à 700 000 personnes seraient en situation irrégulière et présentes sur le territoire français.



Tenue à l'écart des travaux de l'Inspection du travail, Sepur a pris connaissance des accusations de racket portées contre des chefs d'équipe par voie de presse.

L'entreprise a reçu la visite de l'Inspection du travail sur plusieurs sites en octobre 2021 durant laquelle elle a fourni tous les documents demandés par les enquêteurs. Depuis, Sepur n'a reçu aucune mise en demeure sur des faits impliquant sa responsabilité d'employeur.

Par ailleurs, l'Inspection n'a adressé aucun élément prouvant l'implication de chefs d'équipe dans un éventuel système de racket.

C'est la raison pour laquelle l'entreprise va saisir l'Inspection du travail et le Tribunal de Versailles afin d'être informée des procédures qui pourraient être en cours à son encontre et des faits éventuels qui lui seraient reprochés.

"Nous nous retrouvons dans une situation ubuesque où les seules déclarations de personnes en situation irrégulière sont relayées par un banc médiatique partisan, au détriment de notre entreprise, de ses 2500 collaborateurs, œuvrant depuis 60 ans au bénéfice de l'intérêt général." conclut Youri IVANOV.

A propos de Sepur

Leader français de la gestion des déchets, Sepur mène, depuis 60 ans, une mission de service public pour améliorer notre cadre de vie. L'ETI maîtrise tous les métiers du déchet : la collecte en agglomération ou en entreprise, le tri et la valorisation des biodéchets, et l'entretien des espaces urbains.

- En 2020, Sepur a collecté 1,7 millions de tonnes de déchets auprès de particuliers et d'entreprises.
- En 2021, Sepur a accompagné plus de 1300 communes dans 17 départements franciliens au bénéfice de 9 millions d'habitants.
- Fort de cet ancrage local solide, Sepur déploie son expertise dans de nouveaux territoires métropolitains.

Contacts presse

Agence Artcher

Servane Haycraft : servane.haycraft@artcher.fr / 06.50.47.88.55

Jeanne Weinand : Jeanne.weinand@artcher.fr / 06.49.59.30.18